ARGUMENTAIRE SUPPRESSION DES CONTRATS CDDRA ET AUVERGNE+

Socialiste
Démocrate
Ecologiste
Apparentés
Auvergne Rhône-Alpes

23/05/2016

Par un simple courrier en date du 30 mars 2016, Laurent Wauquiez a annoncé de manière unilatérale la disparition des Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA) et des Contrats Auvergne +.

Le 14 avril dernier, une délibération a été présentée et votée par les élus régionaux, à laquelle notre groupe s'est opposé.

Si une nouvelle majorité est tout à fait fondée à modifier les politiques existantes, la méthode employée dans le cas présent est inacceptable, et son contenu n'augure rien de bon pour le dynamisme et le développement des territoires d'Auvergne et de Rhône-Alpes.

Les frais de fonctionnement sur le banc des accusés

Ce rapport met en avant des chiffres fantaisistes sur les frais de fonctionnement, considérant que sur 1€ versé par la Région, 40cts partaient dans les salaires des animateurs des contrats.

C'est **FAUX** : 75% des dépenses de fonctionnement des CDDRA étaient affectés à des actions initiés par les territoires. Au total, les postes d'animateurs représentent entre 4 et 15cts pour 1 €.
En Auvergne, dans les contrats Auvergne+, l'aide au fonctionnement des Pays représentaient 4% du coût des contrats. L'ingénierie était assurée par l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne, dont la subvention vient d'ailleurs d'être amputée d'un million d'euros.

Le retrait des aides de fonctionnement de la Région va entraîner la **suppression de 400 à 600 postes** en Auvergne-Rhône-Alpes. Les chargés de mission qui vont disparaître demain sont ceux qui ont construit des projets pour tous les territoires d'Auvergne Rhône-Alpes, et qui ont conduit à l'émergence d'équipements structurants pour les territoires. Le rapport du Conseil Economique et Social Régional indique d'ailleurs l'importance de maintenir des dotations d'ingénierie pour permettre la réalisation de projets d'investissements.

La politique de Laurent Wauquiez ne conduit pas à remettre de l'argent dans les territoires mais à en enlever !

Un nombre de contrats qui explose

Au 1er janvier 2017, le territoire de la grande Région devrait compter 142 EPCI, donc potentiellement autant de nouveaux contrats.
Actuellement, on dénombre 59 territoires de contrats en Rhône-Alpes et en Auvergne. Malgré nos interrogations, aucune réponse n'a été apportée par la majorité de Laurent WAUQUIEZ sur la façon dont les services de la Région seront en mesure de suivre la totalité de ces contrats. Sauf à recruter

massivement, ce qui vient à augmenter en interne les moyens de fonctionnement supprimés en externe…

Des économies sur le dos des territoires

La majorité régionale s'est engagée dans un discours budgétaire à court terme, construit autour de promesses intenables. Cette délibération est purement comptable, sans vision d'aménagement du territoire. Elle permet à l'exécutif de faire des économies sur le dos des territoires ruraux.
L'exécutif explique que les dépenses de fonctionnement seront basculées vers de l'investissement, et donc que les montants ne bougeront pas. Cependant, cet engagement ne vaut que pour la transition de l'année 2016, et ne garantit en aucun cas le maintien des moyens pour le reste du mandat.
Par ailleurs, il n'y aura pas de projets d'investissement s'il n'y a personne pour monter ces projets. L'exécutif aura beau basculer les crédits de fonctionnement vers de l'investissement, s'il n'y a pas de projets d'investissement, il n'y aura pas de financement, et les subventions aux communes rurales diminueront drastiquement !

Une délibération juridiquement fragile

Ce texte soulève de nombreuses interrogations d'un point de vue juridique : sa forme est contraire au Règlement Intérieur de la Région et est donc exposée à un recours au tribunal administratif.
Par ailleurs, la remise en cause de contrats signés peut-être contestée par les bénéficiaires devant la justice, puisqu'aucun motif d'intérêt général ne peut être avancé aujourd'hui.
De même, la loi NOTRe, qui encadre l'article 133-VIII de la loi NOTRe rappelle également que *« les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties ».*
Les élus du groupe SDEA sont en train de se renseigner sur la validité d'un tel texte.

Une délibération dédiée au clientélisme

Aucun critère, aucune règle, aucune vision de la Région n'est proposée dans ce rapport dédié, pourtant, à l'aménagement de son territoire. Tout et son contraire peut être financé par la Région, dont le rôle était auparavant d'encourager les territoires dans la mise en œuvre d'un développement équilibré.
Par exemple, cette délibération ne dit pas un mot de **l'équité des territoires**. Le groupe SDEA a d'ailleurs proposé un amendement visant à établir des critères objectifs pour l'attribution des subventions dans le cadre de ces contrats. Nous avons proposé, entre autres, de prendre en compte la richesse des habitants et des collectivités, pour que cette politique permette de soutenir particulièrement le développement des territoires qui ont moins de moyens d'investissements. Cette proposition a été refusée par la majorité régionale.

Cette délibération n'est qu'un moyen, pour l'exécutif régional, « d'arroser » ses amis, tandis que les autres attendront.

Pour conclure :

- **Une politique sans vision**, ficelée dans la précipitation, juridiquement fragile et donc instable pour les territoires ;
- **Une politique qui fait des économies sur le dos des territoires ruraux**, tout en expliquant qu'elle n'existe que pour leur bien.
- **Une politique dédiée au clientélisme**, dont le seul critère sera le bon vouloir du Président de Région, mais qui ne permet en aucun cas d'assurer le dynamisme et le développement de tous les territoires de Rhône-Alpes-Auvergne.

Monsieur Georges BERNAT
Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Roannais Pays de Rhône-Alpes

Roanne, le 05 avril 2016

Madame, Monsieur le Maire
Messieurs les Présidents d'EPCI

Votre interlocutrice : Françoise VALETTE
fvalette@roannaispays.com – 04 77 44 23 50
Objet : Fin des procédures signées avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Madame, Monsieur le Maire, Messieurs les Présidents d'EPCI,

Dans un courrier en date du 30 mars, Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, nous a informé de la fin des procédures contractuelles signées avec les territoires de projets Rhône-Alpins.

Je prends acte de cette décision. Je l'interprète comme une mise en doute de l'efficience de notre travail, trop couteux pour les retombées attendues. Au-delà, je suppose que cette posture a une visée bien plus large que le seul développement des territoires de la Région et notamment des territoires ruraux.

Permettez-moi de revenir sur les chiffres sur lesquels le Président de la Région s'appuie pour justifier la fin des CDDRA (« pour 1€ versé par la Région, 40cts d'euros disparaissent dans l'instruction … »).
Concernant les 119 communes que compte le Pôle d'Equilibre Territorial, je tiens à vous informer que 1 € versé par la Région au Roannais se répartit de la façon suivante :

- **9cts** d'euro couvrent pour partie les frais d'instruction de vos dossiers et se déduisent donc de votre participation au fonctionnement du PETR.
  Au-delà, ils permettent l'émergence de projets et la prise en compte du Roannais dans les stratégies régionales ou de plus grande échelle. Ainsi, le travail du PETR a abouti à la réalisation des actions suivantes :
  - actions de la valorisation du bois et de la forêt en Roannais (CRPF)
  - mise en place d'espaces tests agricoles sur le Roannais,
  - création du groupement d'employeurs GEPARO,
  - mise en place et animation du réseau Bistrots de Pays,
  - création du produit touristique « à la recherche de Mathéron »,

8, impasse de la Sous-préfecture - 42300 Roanne
Tél. : 04 77 44 23 50 - Fax : 04 77 44 23 59 - www.roannaispays.com

- création du classeur « A midi c'est Pays » destiné à la restauration collective hors domicile (cantines, maisons de retraites …)
- réponses aux appels à projet « accueil de nouvelles populations », LEADER …
- intégration du Roannais à des démarches interrégionales : développement touristique du chemin de St Jacques de Compostelle, et d'une itinérance « Loire nature » de Nevers à Balbigny,
- création de la maison des internes en médecine générale
- création de « Roannais Tourisme »
- ….

- **64cts** d'euro soutiennent vos projets d'investissement, ceux de vos associations, entreprises et habitants
- **27cts** d'euros financent également les projets de vos associations, vos entreprises ainsi que vos actions de fonctionnement : évènementiels, études préalables à la création de points de vente collectif, au développement de filières économiques, aux actions de promotion et commercialisation de Roannais Tourisme …

Depuis début 2010, ce sont 13 100 000 € que la Région a investi sur le Roannais pour soutenir une dépense totale de presque 57 millions d'euros. Plus de 73% de ces crédits ont soutenu les projets des collectivités. Il semble que dans l'avenir la Région continuera dans ce sens seulement sur les projets d'investissement.
A contrario, concernant les 3 500 000 € qui ont permis d'accompagner des initiatives privées portées par des associations (1 825 000 €) et des entreprises, particuliers et autres maitrises d'ouvrages privées (1 680 000 €) il n'est pas fait état de la suite.

Je me permets de vous alerter sur les conséquences de la décision de M. Wauquiez de stopper les procédures en cours.
A ce jour pour les opérations déjà validées localement :

- 45 dossiers sont toujours en attente d'un arrêté attributif de subvention de la part des élus Régionaux.
- Ces dossiers, instruits, validés et répondant aux stratégies régionales en vigueur jusque fin 2015 représentent 1 280 000 € de subvention régionale. Certains d'entre eux sont en attente depuis le mois de juillet 2015.
- 971 000 € concernent des projets portés par des collectivités, donc 309 000 € concernent des projets privés.
- 382 000 € concernent des dépenses de fonctionnement notamment pour des associations.

Comme vous, je suis en attente de la prise de position des élus régionaux et je n'ai pas plus d'information que vous sur le devenir de ces opérations. Je ne sais donc pas si la Région tiendra ses engagements concernant les dépenses de fonctionnement des maitres d'ouvrage privés. Je m'interroge aussi pour leurs projets d'investissement.

Aujourd'hui il reste 1 700 000 € de subvention régionale dans le cadre du CDDRA et du PSADER pour accompagner les projets 2016. Je n'ai pas d'informations sur les nouvelles modalités d'intervention.
Depuis le 11 février, cinq élus régionaux sont désignés pour travailler sur le territoire Roannais. J'ai sollicité la Région pour avoir connaissance d'un calendrier, d'une méthode mais je n'ai pas de réponse. De ce fait je préfère ne pas m'engager sur le financement de plus de 20 demandes de

subvention représentant une sollicitation de 380 000 € régional. Ces dossiers sont, pour la grande majorité, conformes aux attentes du Roannais.

Compte tenu de ces incertitudes, je vous propose d'alerter rapidement la nouvelle Région sur :

- le devenir des opérations déjà validées en comité de pilotage,
- la nécessité pour nous d'avoir rapidement connaissance d'un processus d'instruction des demandes de subvention,
- et l'obligation que nous avons de ne pas perdre de temps pour préparer dés à présent dans le cadre d'un projet de territoire Roannais la suite du CDDRA pour 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Georges BERNAT

Président
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Roannais Pays de Rhône-Alpes

<u>Copies</u> :

- *M. Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes*
- *M. Brice HORTEFEUX, Vice-président délégué à l'aménagement du territoire et à la solidarité avec les territoires auvergnats.*
- *Mme Sophie ROTKOPF, Conseillère Régionale*
- *M. Raymond VIAL, Conseiller Régional*
- *Mme Sandra SLEPCEVIC, Conseillère Régionale*
- *Mme Marie-Hélène RIAMON, Conseillère Régionale*
- *Mme Sophie ROBERT, Conseillère Régionale*
- *Mesdames et Messieurs les conseillers du comité syndical du PETR*
- *Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Conseil de Développement Territorial*

REPUBLIQUE FRANCAISE

Syndicat mixte de Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural du Pays du Bugey

Belley, le 13 avril 2016

Monsieur Laurent WAUQUIEZ
Président
Région Auvergne Rhône-Alpes
1, esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 LYON Cedex 02

COPIE

Réf. : BA/VBB/ST/1604/75

Objet : CDDRA du Pays du Bugey

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 30 mars 2016, nous annonçant votre intention de supprimer les Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes dès 2017, et de réduire de moitié les subventions de fonctionnement liées à ce contrat pour l'année 2016.

S'il paraît légitime qu'un nouvel exécutif veuille adapter les politiques régionales, la décision de supprimer sans attente et sans dialogue les politiques contractuelles engagées semble être précipitée, amenant de lourdes conséquences pour notre territoire et remettant en cause un engagement contractuel régional. Nous avons été choqués sur la forme plus que sur le fond avec une annonce au 30 Mars 2016 de modalités applicables dès le 1er Janvier 2016.

La suppression des contrats et de l'ingénierie s'y rattachant fait payer un lourd tribut aux capacités d'initiative, d'innovation et de développement des territoires ruraux et de montagne, tel que le Bugey. Déjà plus faiblement dotés en ressources fiscales, en équipements, en services et en fonctions supérieures, les territoires ruraux perdent ici une compétence technique à même de pouvoir œuvrer en tant que levier de solidarité et d'opportunité face au développement des villes. Nos collectivités rurales très fragiles subissent déjà des recompositions intercommunales et la baisse des dotations de l'Etat. Cette ingénierie permet de porter assistance et soutien aux porteurs de projet locaux, de mobiliser et d'optimiser toutes les sources existantes au service des projets et de la dynamique territoriale, mais aussi de suppléer les intercommunalités sur des thématiques qu'elles n'ont pas la capacité de porter seules.
Malgré la mise en œuvre de la loi NOTRE, le processus d'achèvement de la carte intercommunale ne sera pas complètement terminé en 2017. Il n'y a pas d'évidence en la matière au niveau du Bugey, qui est un territoire multipolarisé de 50 000 habitants.

Par ailleurs, vous indiquez dans votre courrier que 40% des crédits des CDDRA sont des frais de fonctionnement et de gestion, alors qu'ils ne sont que de 15% pour le CDDRA du Pays du Bugey. 56% sont des crédits réservés à de l'investissement, en particulier dans le domaine économique et agricole.
Il convient de ne pas céder à la tentation de n'envisager les dépenses de fonctionnement seulement comme des charges comptables pesant sur les collectivités, ne leur permettant pas d'investir pour l'avenir. Doter les territoires ruraux d'ingénierie, c'est leur donner la possibilité d'apporter des services et de créer des équipements. Des dépenses immatérielles de fonctionnement, comme peuvent l'être sur le Bugey, l'animation d'une pépinière d'entreprises, l'animation commerciale par la CCI, un programme en faveur du pastoralisme, la mise en place d'un salon des savoir-faire économiques, ou l'animation de la plateforme « Initiative Bugey » sont autant de dépenses permettant de libérer l'initiative publique et privée, de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi sur le Pays.

Les structures porteuses des CDDRA représentent aujourd'hui un espace de dialogue et de concertation entre les acteurs –collectivités, associations, usagers, citoyens, entreprises- de tout un bassin de vie, mais aussi de convergence en termes de projets. En effet, l'échelle supra-intercommunale est, par principe de subsidiarité, parfois plus pertinente et rationnelle pour l'émergence de projets qui s'avèreraient impossible à mettre en place à l'échelle

intercommunale. Citons pour exemple la plateforme d'initiative locale Initiative Bugey, la coopérative d'activité et d'emploi Ain Geste d'Avenir, l'expertise en matière des paysages avec « l'année animée des paysages du Bugey », la Charte Forestière de Territoire du Massif du Bugey… Autant de projets qui n'auraient pu voir le jour sans le rôle intégrateur du Pays du Bugey, et qui concourent très largement au dynamisme économique.

Au-delà de la suppression des CDDRA, nombre de porteurs de projet publics et privés restent aujourd'hui en attente d'une décision de votre part sur les projets déjà portés à l'attention de la Région, suite à leur programmation par le comité de pilotage, que ce soit des projets de fonctionnement mais également d'investissement. Remettre en question le financement de ces projets, pour certains engagés, obérerait d'autant la capacité du Bugey à œuvrer à son dynamisme et à son attractivité.

Vous comprendrez qu'à ce stade, le Bureau du Pays du Bugey et l'ensemble des Présidents des communautés de communes adhérentes s'interrogent et demandent des éclaircissements.
Comment envisagez-vous l'accompagnement de cette décision ? Qui prendra en charge les éventuelles indemnités de licenciement qui pourraient faire suite à des procédures de licenciement enclenchées par votre décision (au niveau du CDDRA mais aussi au niveau de l'animation du CTEF) ? Comment les projets en attente seront analysés et pris en compte en 2016 ? Comment se mettront en place les futurs contrats d'aménagement et dans quel délai ? Comment garder une vision globale et stratégique du territoire ? Quelle volonté de continuer de travailler avec le territoire ?

Face à ces nombreuses interrogations, nous sollicitons une rencontre.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Bernard ARGENTI,
Président

Syndicat mixte du Pays du Bugey
01300 BELLEY

Copie :
M. Etienne BLANC, Vice-Président délégué aux finances, à l'administration générale, aux économies budgétaires et aux politiques transfrontalières
M. Brice HORTEFEUX, Vice-président délégué à l'aménagement du territoire et à la solidarité avec les territoires auvergnats
Mme Emilie BONNIVARD, vice-présidente déléguée à l'agriculture, la forêt, la ruralité, la viticulture et aux produits du terroir
Mme Stéphanie PERNOD BEAUDON, Vice-Présidente déléguée à la formation professionnelle et à l'apprentissage
Mesdames, Messieurs les conseillers régionaux de l'Ain

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY

Jean-Luc RIGAUT
Président de l'Agglo
Maire d'Annecy

Annecy, le 14 avril 2016

Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région
Auvergne Rhône Alpes

Conseil Régional Rhône-Alpes
1 esplanade François Mitterand – CS 20033
69 269 LYON CEDEX 02

Objet : Réponse au courrier de Laurent Wauquiez du 30 mars Ref CAB2016-12306
Aff. suivie par :Isabelle BRUN - 04 50 63 48 78
ibrun@agglo-annecy.fr
Nos réf. : JLR/IB/16.024

Monsieur le Président, Cher Laurent,

Par courrier en date du 30 mars 2016, vous annoncez la suppression des contrats de développement durable Rhône Alpes et proposez un nouveau mode de contractualisation avec les intercommunalités ou groupements d'intercommunalités. En tant que partenaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les intercommunalités du bassin annécien souhaitent contribuer à l'élaboration de la nouvelle politique territoriale que vous esquissez.

Aussi, en tant que président de la structure porteuse du CDDRA du bassin annécien et au nom des élus locaux du comité de pilotage du contrat, j'ai le plaisir de vous transmettre les propositions suivantes :

- Nous souhaitons conserver une contractualisation entre la Région et un groupement d'intercommunalités. Cela permettra de préserver « un savoir-faire ensemble » basé sur la diversité de nos territoires et de poursuivre la structuration de notre bassin de vie. Approuvant la souplesse que vous offrez à cet égard, nous vous proposerons un périmètre et une organisation prochainement.

- Il nous paraît essentiel d'échanger régulièrement avec les élus régionaux, et plus encore, de pouvoir négocier le futur contrat avec un élu référent.

- Pour gagner en efficacité, et au vu de l'expérience que nous avons de la procédure contractuelle précédente, nous souhaitons :
  - conserver le caractère pluriannuel des contrats,
  - fixer des objectifs atteignables fondés sur une stratégie à moyen-long terme,
  - utiliser moins de critères de sélection et évaluer les résultats,
  - des dépenses éligibles simples et claires,
  - une distinction claire entre lignes classiques régionales et lignes contractuelles,
  - des règles stables sur la durée totale du contrat,
  - des taux moyens significatifs (50% minimum), notamment pour soutenir l'expérimentation et l'innovation,
  - une réduction du temps d'instruction entre demande locale et décision régionale.

Par ailleurs, votre courrier a soulevé plusieurs interrogations relatives à la période de transition et au nouveau fonctionnement envisagé, que je porte également à votre connaissance au nom des élus du comité de pilotage du contrat.

Nous nous interrogeons sur le maintien, ou non, et selon quelles conditions, de l'enveloppe régionale accordée au bassin annécien pour la période 2013/2019 ainsi que sur le cofinancement de projets en cours.

Concrètement, 28 dossiers votés par le comité de pilotage du CDDRA du bassin annécien en 2015 ont été déposés auprès des services de la Région et sont en attente d'une décision de cofinancement. La plupart de ces projets sont déjà engagés. Ils représentent 1,47 M€ de subvention souhaitée dont 70% affectés à l'investissement. L'absence de cofinancement régional pourrait mettre en difficulté les porteurs de projets et collectivités partenaires.

En tant que partenaire de la Région, nous souhaitons être acteur du nouveau mode de contractualisation que vous élaborez. Aussi dans un souci d'opérationnalité, nous aimerions avoir des précisions sur plusieurs points : le calendrier de mise en œuvre de cette nouvelle politique, les modalités de sélection des projets, le rôle des instances locales existantes, les projets d'investissement qui pourront être accompagnés.

Je suis convaincu que notre volonté de continuer à travailler collectivement à l'échelon local nous permettra de bâtir avec vous un partenariat solide et tenant compte des réalités du terrain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs,

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT

Pays Vallée de la Dore

COPIE

Monsieur le Président
Conseil Régional Auvergne – Rhône-Alpes /Lyon
1, esplanade François Mitterrand – CS 20033
69269 Lyon Cedex 2

Le Président
2016-0397 GL/EG

Saint Gervais-sous-Meymont,
le 23 mai 2016.

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance, via nos EPCI membres, de votre intention de remettre en question les contrats Auvergne + 3ème Génération signés en 2015. Nous avons ensuite assisté à la création par votre assemblée des Contrats d'Aménagement Intercommunal.

Dans le courrier adressé aux présidents des intercommunalités et aux maires, ainsi qu'en séance, vous avez exprimé des réserves et des critiques sur le dispositif Auvergne + qui ne correspondent pas à la réalité du Livradois Forez.

En effet, l'échelon inter-communautaire de contractualisation, en l'occurrence pour nous, le Pays Vallée de la Dore, représente une opportunité sur notre territoire. Il permet d'avoir un interlocuteur unique pour nos onze EPCI et surtout une réponse mutualisée aux questions que nous nous posons tous. L'élaboration du contrat Auvergne + s'est traduite par l'écriture de fiches-actions de qualité, mais aussi et peut-être surtout, par la définition d'une stratégie commune et concertée avec le Parc naturel régional, les communautés de communes et les communes, cohérente également avec les politiques publiques (charte du PNR, programme Leader, politique accueil, ...).

Cela a été possible et réussi, grâce aux moyens d'ingénierie, réduits mais très pertinents et efficaces, dont dispose le Pays. Son appui méthodologique et son animation ont permis dans le cadre de l'élaboration du contrat Auvergne + de présenter des projets structurants et déterminants pour l'attractivité de notre territoire, à l'image de la création - réhabilitation des centres aquatiques de Thiers et Ambert, l'élaboration du SCoT Livradois Forez ou encore des projets numériques pour nos écoles.

Le Pays Vallée de la Dore porte depuis 2007 cette politique contractuelle mais là n'est pas son cœur de métier. Ses 11 EPCI membres ont saisi l'opportunité de la première contractualisation Auvergne + de 2010, pour s'organiser à l'échelle des deux bassins de vie ambertois et thiernois en complément des interventions du PNR Livradois Forez. Cette volonté de mise en complémentarité et cohérence des diverses politiques et actions publiques, nous a conduit, en 2015, à intégrer le Pays et le SCoT au syndicat mixte portant déjà le PNR et le SAGE Dore : une seule structure optimisée pour plus d'efficacité et une meilleure efficience des fonds publics. Une mutualisation unique en France.

Cette volonté partagée des 11 EPCI du Livradois Forez s'est entre autres traduite depuis 2007 par la mobilisation au sein du Pays Vallée de la Dore d'une ingénierie dédiée à l'accompagnement :

- Des professionnels de santé et de leurs projets de services mutualisés, dont les Maisons de Santé Pluridisciplinaires
- Des associations et acteurs culturels, avec un fort taux d'innovation,
- De la mise en marche d'une politique d'urbanisme avec le lancement d'un SCoT Livradois Forez,
- D'une politique de la mobilité
- Et plus récemment de l'animation des projets numériques.

Depuis 2007, tout ce travail partagé de développement a été réalisé par une seule personne grâce au soutien à l'ingénierie d'Auvergne + (2% de l'enveloppe du territoire en 2010 et 3% en 2015). La signature du contrat de 3ème Génération en 2015, nous a permis de bénéficier d'une aide supplémentaire, pour l'embauche d'un chargé de mission dédié spécifiquement à l'élaboration du SCoT Livradois Forez. Cette aide de la Région complète la contribution modeste de 0.70 € /habitant des 11 communautés de communes dont vous connaissez la fragilité. La fin du soutien à l'ingénierie partagée entre communautés de communes les contraindrait à multiplier par deux leur participation au financement de ces deux postes mutualisés indispensables, cela dans un contexte de forte baisse des dotations de l'Etat.

En conséquence de tous ces éléments et afin de ne pas mettre les porteurs de projets en difficulté, nous souhaiterions savoir au plus vite :

- Si les projets inscrits en 2015 et pour lesquels les EPCI ont pris des engagements financiers en 2016 seront bien accompagnés par la Région ? Certains de ces projets n'ont de sens que parce qu'ils sont portés par les EPCI actuels plus proches du terrain, à l'image de l'équipement numérique des écoles ou encore de la réhabilitation et ou de la mise en place de services à la population. Demain, leur réalisation sera plus délicate à l'échelle d'EPCI plus grands, avec des compétences obligatoires renforcées et d'autres qui ne seront pas immédiatement transférées.

- Ce qu'il adviendra, spécifiquement dans le cadre de la mise en place des nouveaux conventionnements, des projets signés avec le Pays lui-même ou avec d'autres structures non EPCI : la Maison du Tourisme, le Centre Culturel le Bief, des communes, des bailleurs sociaux, ... dont le financement était prévu au FRADDT Pays et dont les bénéficiaires ne seraient pas signataires des nouveaux contrats n'étant pas des EPCI mais bien à l'initiative d'EPCI ?

- Quelle sera votre contribution au financement de l'ingénierie partagée entre les EPCI actuels et futurs du Livradois Forez au sein du Pays Vallée de la Dore ?

- Quelle est la décision concernant le dispositif du Conseil Culturel de Territoire, qui instruit, pour chaque année, les projets culturels (évènementiel et opérationnel) et dont les porteurs sont en attente de réponse pour 2016 ?

Vous indiquez, dans votre courrier, que la Région prendra le temps nécessaire à la mise en place des nouveaux contrats et que des conseillers régionaux viendront directement à notre contact. Nous attendons positivement ces contacts, y compris auprès des délégués de la Formation Pays Vallée de la Dore, qui ont pris une délibération le 18 mai 2016 en comité syndical validant la signature du présent courrier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de la Formation Pays Vallée de la Dore
du Syndicat Mixte du Parc Livradois Forez

Gilles LALUQUE
Maire d'Aubusson d'Auvergne

Copie à : Monsieur le Vice-Président Délégué à l'aménagement du territoire et à la solidarité avec les territoires auvergnats
Mesdames, Messieurs les Délégués régionaux au syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois Forez